

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 22/09/2020

Nombre de Conseillers :

2020-029

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS, D. CAPY

Absents excusés : A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. MARSON

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N° 29 : REGULARISATION DES INDEMNITES DES ADJOINTES AYANT EU UN RETRAIT DE DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la transmission des fichiers des indemnités et la date limite de réception en trésorerie doit intervenir avant le 14 du mois. Il l'informe également que le retrait des délégations et des indemnités de deux adjointes, Mme LOIFERT Florence et Mme LENS Marie-Josée, est intervenu par arrêté 2020-026A et 2020-027A le 23 juin 2020. Ces deux adjointes, Mme LOIFERT Florence et Mme LENS Marie-Josée, ont donc eu un trop-perçu d'indemnités du 23 au 30 juin 2020 ainsi qu'un reliquat d'un jour en mai.

Monsieur le Maire suggère que ces surplus d'indemnités d'adjoints versées à tort soient pris en charge sur le budget de la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 29 septembre 2020.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

